

Formation d'Auxiliaire de santé CRS

L'Auxiliaire de santé possède les compétences requises pour exécuter des tâches d'intendance et contribuer aux soins dispensés dans les établissements médico-sociaux ou dans les services d'aide et de soins à domicile.

Procédure d'admission obligatoire

Toute personne désirant effectuer cette formation devra:

- Avoir 18 ans révolus;
- Pouvoir comprendre, parler et écrire le français (niveau B1);
- Fournir une copie d'une pièce d'identité suisse ou d'un permis de séjour valable avec autorisation de travailler en Suisse;
- Envoyer une copie du récépissé du paiement de la finance d'inscription de CHF 150 (cette finance ne sera pas remboursée);
- Avoir effectué un stage d'observation dans un home ou avoir de l'expérience dans le domaine des soins en Suisse est **fortement recommandé**.

Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée. Vous serez convoqué à une séance d'information obligatoire pour pouvoir suivre la formation.

Durée

- 120 heures de formation théorique;
- 20 heures de formation PDSP (Principes de Déplacement Sécuritaire des Personnes);
- 1 stage de 15 jours ouvrables dans un home ou un service de soins à domicile pour valider la partie pratique de la formation.

Tarifs et conditions de désistement

- | | |
|-------------|---|
| CHF 150.- | Finance d'inscription non remboursable |
| CHF 3'100.- | Finance du cours, y compris matériel. Ce montant doit être payé avant le début de la formation. |

En cas d'annulation de votre participation, vous devez nous en informer le plus rapidement possible. La redevance sera la suivante:

- 5 semaines avant le début de la formation, 50% du prix est dû;
- 4 semaines avant le début de la formation, 75% du prix est dû;
- 3 semaines avant le début de la formation, 100% du prix est dû;
- Ne pas se présenter le 1^{er} jour du cours sans excuse préalable est considéré comme un désistement, 100% du prix est dû.

Titres obtenus

- Certificat d'Auxiliaire de santé de la Croix-Rouge suisse (AS CRS)
- Attestation PDSP délivrée par l'ASSTSAS

Conditions d'obtention du certificat AS CRS

- Avoir atteint les objectifs de la formation et validé les tests ainsi que le stage;
- Avoir réglé la totalité de la finance du cours;
- Avoir participé au minimum à 90% de la formation.

Formateurs

Infirmiers/ères diplômés/es, certifiés/es formateurs/rices d'adultes, spécialisés/es dans la matière.

Lieux

Neuchâtel
La Chaux-de-Fonds